



AEF Dépêche n°498748 - Paris, le 10/04/2015 18:25:00
- Protection sociale -

Compte : cbarange (114870) - 81.255.31.141 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Audioprothèses: les Français sont de plus en plus équipés et satisfaits de leur équipement (enquête Eurotrak 2015)

Par **Corinne Duhamel**

Entre 2012, date de la dernière enquête, et 2015, les Français ont accru de +12 points leur taux d'équipement en appareils auditifs, selon les résultats Eurotrak 2015 (1) pour la France présentés vendredi 10 avril 2015 au congrès national des audioprothésistes sur trois jours à Paris. Un motif de satisfaction pour Luis Godinho, président du syndicat des audioprothésistes (Unsaf), qui fait observer que malgré un reste à charge important -contrairement à la Norvège (taux d'équipement de 41,1% en 2012) ou au Royaume-Uni (42,5% en 2012) où le reste à charge pour le patient est nul- le taux d'équipement de la France (34,1%) paraît plutôt correct. "La France est certes sous équipée mais pas tant que cela ! Et les audioprothésistes français sont mieux appréciés que leurs homologues en Europe", se félicite-t-il. La France passe en effet de 80% à 84% de satisfaction globale des individus équipés.

Les résultats 2015 de l'enquête Eurotrak réalisée pour la troisième fois sur les troubles auditifs auprès de plusieurs milliers d'européens par une société suisse, rendus publics pour la France lors du congrès de l'Unsaf, apporte de l'eau au moulin du syndicat des audioprothésistes présidé par Luis Godinho. Un écart de plus de dix points sur le taux de satisfaction est observé en faveur de la France par rapport aux autres pays européens en ce qui concerne les personnes équipées d'un appareil auditif : 77 % des personnes équipées estiment que les prothèses fonctionnent "comme espéré", dont 20 % "mieux qu'espéré".

Selon Christian Egger, responsable de l'enquête, les personnes possédant des appareils neufs sont les plus satisfaites, de même que celles qui les portent plus de 8 heures par jour. Le taux de satisfaction des personnes appareillées interrogés en France a augmenté de +4 points entre 2012 et 2015. Les caractéristiques les plus critiquées par les utilisateurs sont la durée de la pile (jugée trop faible) et la performance de l'appareil par rapport à son coût. Les niveaux de satisfaction les moins élevés s'agissant de leur utilisation dans un contexte précis d'activités sont relevés dans une situation de travail (58 % de satisfaction) et à l'école (52 %).

Selon cette enquête, la France est le seul des 7 pays européens où la question financière est aussi fréquemment évoquée pour expliquer le renoncement à l'acquisition d'un équipement : 60 % des personnes interrogées invoquent ainsi l'impossibilité de pouvoir se le payer, 16 % disent que c'est en partie la raison qui explique leur non appareillage et 24 %

que l'obstacle financier n'explique pas leur choix de ne pas s'appareiller. Les autres raisons, en dehors du prix, qui expliquent la décision de ne pas s'équiper sont l'existence de priorités plus importantes, l'opinion négative émise par le médecin ORL, une perte d'audition jugée pas assez prononcée, une audition encore satisfaisante dans la plupart des situations, et enfin l'opinion négative émise par le médecin généraliste.

CONVAINCRE LES FINANCEURS ET LES POLITIQUES

S'agissant de l'obstacle financier, Luis Godinho indique qu'il doit être levé en s'appuyant à la fois sur l'AMO et sur les complémentaires. "Les deux étages sont nécessaires", estime-t-il. D'autant que la perte d'audition est majoritaire (54 %) chez les personnes âgées de plus de 75 ans, "une tranche d'âge qu'il n'est pas facile de solvabiliser par le biais des complémentaires santé". Chez les plus jeunes des personnes concernées par la baisse de l'audition, le risque est la perte d'employabilité. Chez les seniors, une accélération de la perte d'autonomie. Une étude sur une population française réalisée par une unité Inserm de Bordeaux, présentée samedi au congrès, devrait montrer que porter un appareil auditif efface le "sur-déclin cognitif" lié à la surdité.

Comment convaincre les financeurs obligatoires et complémentaires d'augmenter la prise en charge des audioprothèses dont le prix moyen actuellement facturé est de 1 500 euros par oreille ? Vice-président du CEPS en charge des dispositifs médicaux, André Tanti -en poste jusqu'à l'automne prochain- explique aux congressistes son rôle : il est chargé par délégation du ministère de la santé de fixer les tarifs et il travaille "dans le cadre d'une instruction qu'il reçoit du gouvernement". Le niveau politique est d'autant plus sensible à une cause comme la perte d'audition que celle-ci est médiatisée, observe le président du Snarf qui salue à cet égard les prises de position réitérées de l'ancien député Olivier Véran (lire sur AEF: 478655 et 497759).

TARIF D'ACCESSIBILITÉ

À ses adhérents, Luis Godinho rappelle le discours qu'il tient depuis qu'il a été élu président du Snarf : "il faudra que l'ensemble de la profession propose un tarif d'accessibilité -au dessous du prix moyen de 1500 euros- auquel les gens auraient droit" pour leur permettre de s'équiper avec un accompagnement de qualité de l'audioprothésiste. "Cela revient à créer un secteur 1 pour l'appareillage auditif. C'est essentiel pour décider le CEPS et les ministres d'avancer sur notre dossier".

André Tanti qualifie de "parcours du combattant" le cheminement du patient dans la compréhension de ses droits liés à la prise en charge par les mutuelles et autres complémentaires et des aides diverses liées à l'appareillage (MDPH, caisses etc). "Si l'on parvenait à rassembler la totalité des financements, on serait capable de lui donner une indication". Il déplore aussi l'absence de saisine de la HAS pour synthétiser les études scientifiques existantes sur l'audioprothèse. Il confirme avoir reçu le dossier contenant les propositions du Snarf pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes de baisse d'audition. Mais, confie-t-il, "sauf à avoir une commande politique prioritaire, je ne pourrai l'ouvrir avant plusieurs mois". Et d'indiquer que la commande actuelle du gouvernement est plutôt de faire des économies, par exemple sur les pansements et les perfusions.

(1) Après 2009 et 2012, les résultats d'Eurotrak 2015, enquête internationale réalisée tous les quatre ans dans 7 pays européens et au Japon, sont publiés par la société Anovum basée à Zurich. Cette société spécialisée dans les études de marché réalise tous les autres ans cette enquête pour le compte de l'association européenne de fabricants d'aides auditives. 14 824 personnes en France ont été questionnées sur l'existence chez elles d'une perte d'audition et sur l'adoption d'aides auditives par celles déclarant une baisse d'audition.